

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019**Présidence : M. Danilo Perotti, Président**

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 5 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est lu. M. C. Goy demande la correction, dans les divers, il a parlé du surveillant de la déchetterie et non de la step. La correction est faite. Le précédent procès-verbal est accepté, avec ce petit changement, à l'unanimité.

L'ordre du jour est quelque peu modifié, le Président informe que le point 3 est corrigé en « Nomination d'une commission pour le préavis 2019-02 « Acquisition parcelle RF 71 et aménagement d'un parking ». Ce nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2018-05 relatif au « Changement du système de chauffage – Bâtiment de l'Hôtel-de-Ville »

M. Ph. Magnenat lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux pour le remplacement du chauffage du bâtiment communal de l'Hôtel des Trois Cœurs
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 110'000.00
- De financer ce montant de la manière suivante :
 - Par une subvention cantonale de CHF 4'000.00 pour la pose des panneaux solaires thermiques
 - Le solde de CHF 106'000.00 par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire dans l'établissement de son choix
 - De porter cet investissement au bilan « Patrimoine financier » cpte 9143.16 Nouveau chauffage à l'Hôtel des Trois Cœurs
- D'amortir l'investissement net de CHF 106'000.00 sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 7'100.00 par année, par le compte 351.3901 « Amortissement du nouveau chauffage », la première fois l'année suivante de la fin des travaux.

sont acceptées à la majorité par 22 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

2 – Préavis 2019-01 relatif à la « Réfection du chemin des Vyneuves (Vieille Route) »

M. G. Reymond lit le préavis.

MM. O. Schmid et Ph. Bally s'étonnent de ce projet. Ce genre de chemin est fermé à la circulation, est-il vraiment nécessaire de le réfectionner ? N'y aurait-il pas plus urgent dans la réfection des chemins ?

M. G. Reymond informe que ce chemin doit être accessible aux camions de débardage, il faut profiter car actuellement il y a des subventions à hauteur de 70% sur les chemins forestiers. La Municipalité souhaite dans les prochaines années, réfectionner tous les chemins de la commune.

M. M. Leduc transmet qu'il rejoint l'avis de la Municipalité, ce chemin est en mauvais état et en cas d'accident d'un piéton ou d'un cycliste qui est responsable ?

M. Y. Lorenzini trouve bien de refaire ces chemins mais il est important de parer au plus urgent et il faut également mettre un accent particulier sur les renvois d'eau. Pour la Municipalité, ce Chemin des Vyneuves est le plus abîmé. M. G. Reymond informe également qu'en réfectionnant ces chemins les renvois d'eau seront plus nombreux et ils sont actuellement fabriqués par les bûcherons de la Commune.

M. Ph. Magnenat demande si le concept d'évaluation de ces chemins forestiers pour les subventions a été accepté par le Canton ? M. G. Reymond répond que ce concept a été préparé par l'inspecteur forestier M. Pascal Croisier et qu'il a été validé par le Canton.

M. E. Roulet demande encore quelques précisions sur le financement de ce projet. M. G. Reymond précise

qu'il y a encore des informations qui seront présentées à la commission qui va étudier ce préavis et seront présentées au Conseil dans le rapport de la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Bureau a nommé la commission suivante :

M. Alexandre Tharin, Président
Mme Fabienne Perotti
M. Nicolas Bersier
M. Dany Moffrand
M. O. Schmid

Cette commission est acceptée à l'unanimité.

3 – Nomination d'une commission pour le préavis 2019-02 relatif à l'achat et à l'aménagement de la parcelle RF 71 pour créer un parking

M. C. Goy précise que le changement de l'ordre du jour est dû au fait qu'il manque quelques précisions à la Municipalité pour présenter le préavis ce soir. Néanmoins, la Municipalité souhaite que le Conseil communal nomme une commission pour l'étude de ce préavis.

M. P. Reymond demande si ce projet de parking est prévu pour des places privées ou publiques ?

M. C. Goy répond que ce nouveau parking sera prévu pour les places que la Commune loue et ainsi le grand parking sur la place de l'Hôtel-de-Ville sera entièrement public.

La parole n'étant plus demandée, le Bureau a nommé la commission suivante :

M. Sacha Teutschmann, Président
Mme Véronique Dupraz-Rutz
Mme Audrey Goy
M. Patrick Fuchs
M. Stéphane Messeiller

Cette commission est acceptée à l'unanimité.

4 – Communications de la Municipalité et divers

M. B. Martignier informe que les travaux d'assainissement-séparatif à la Rue du Collège vont reprendre le 15 avril prochain. L'hiver a été clément avec les canalisations, rien à signaler.

M. Claude Goy informe que l'éclairage qui a été posé à la déchetterie donne entière satisfaction. L'hiver n'a pas été très économique en sel et en heures de déneigement.

M. O. Schmid demande ce qu'il en est pour le mur de soutènement au bout de la Rue du Collège, va-t-il être réhaussé, attention au problème de ruissellement et d'eau. MM. B. Martignier et C. Goy répondent que ce mur va rester à cette hauteur, il y aura un petit talus et après un trottoir et la route. L'eau sera canalisée.

M. E. Roulet remercie pour le déneigement et propose que les barrières à neige soient déplacées et donc plus efficace en particulier à la Route du Plâne. M. C. Goy fera le nécessaire à l'automne auprès de l'employé communal.

M. M. Roch demande ce qu'il en est pour le 30km/heure à la Rue du Collège. M. B. Martignier informe qu'il n'y a pas d'évolution pour l'instant, il faut attendre que les travaux soient terminés pour revenir à la charge auprès de l'Etat.

Mme Madeleine Guyon remercie le Conseil pour son acceptation du préavis pour le changement du chauffage de l'Hôtel de ville. Les travaux sont prévus lors de la fermeture du restaurant en été 2019. Des réfections de peinture et la mise en conformité de l'électricité à l'Hôtel ont été faites en cette fin d'hiver.

Information est donnée aux Conseillers qu'une exposition sur *Casimir Reymond* aura lieu à l'Atelier De Grandi du 11 avril 2019 au 18 août 2019.

M. Guy Reymond informe que le permis de construire pour la réfection de la Busine est arrivé. On n'y croyait plus ! Il reste encore une dernière approbation des Améliorations Foncières et les travaux devraient pouvoir démarrer en avril prochain.

Le dossier adduction d'eau et d'électrification de la Sagnette et des Maisons-Doubles avance mais les demandes administratives prennent du temps.

Le groupement forestier du Vallon du Nozon (réunion des deux triages des Auges et du Nozon) a été créé officiellement par une assemblée intercommunale. M. Guy Reymond a été élu président du Codir de ce groupement. Il y en a encore beaucoup de travail pour le 1^{er} janvier 2020. Les forestiers-bûcherons travaillent tous ensemble depuis le 1^{er} janvier 2019.

Projet de revitalisation de l'Etang de la Creuse, tout était prêt mais le garde-pêche a interdit les travaux car les batraciens pondent depuis la mi-février..... ces travaux seront donc effectués à l'automne.

Les 7 balades de Vaulion seront introduites dans la nouvelle édition de Natu-Rando.

Les ponts du Cul-du-Nozon seront refaits cette année par l'ORPC.

Une installation solaire sera installée prochainement au refuge de la Commune pour l'éclairage.

M. Claude Languetin informe que l'ASCOVaBaNo est en train de finaliser son Règlement des transports. L'actuel responsable du réfectoire de Vallorbe a donné sa démission pour la fin de l'année scolaire. Le poste est actuellement au concours.

L'Etat est actuellement en train d'étudier une nouvelle péréquation.

Mme Evelyne Voutaz, Préfète du District Jura-Nord vaudois prendra sa retraite au 30 septembre prochain.

M. D. Perotti rappelle les dates des prochaines séances du Conseil, à savoir le 2 mai et le 6 juin 2019. La traditionnelle course du Conseil aura lieu le samedi 22 juin 2019. Merci de réserver ces dates.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer